



## Procès-verbal Assemblée générale ordinaire

Dimanche 31 mai 2026 à 10h

Salle de la Commune bourgeoise de Prêles à Prêles

Président : M. XXX  
Conseillère,  
conseillers : Mme XXX  
M. XXX  
M. XXX  
  
Secrétaire et  
caissière : Mme XXX  
  
Excusés : Mmes XXX, XXX, XXX et XXX  
MM. XXX, XXX et XXX  
  
Ayants-droits : 19 personnes  
Scrutateur : M. XXX

### Ordre du jour

1. Comptes 2025
2. Demande d'admission au droit de bourgeoisie
  - a) Présentation du candidat
  - b) Proposition du Conseil
  - c) Décision de préavis
3. Informations du Conseil
4. Divers et imprévus

A 10h, le président ouvre l'assemblée, salue et remercie les citoyens bourgeois de s'être déplacés.

Le droit de vote est contesté à Mmes XXX et XXX et M. XXX.

M. XXX donne lecture de l'ordre du jour et demande si une modification est souhaitée par l'Assemblée. Ceci n'étant pas le cas, l'ordre du jour est accepté tel que publié.

Il constate que la présente assemblée a été convoquée par publication dans la Feuille Officielle du District no 17 du 1<sup>er</sup> mai 2026 pour la première fois, respectant ainsi le délai de 30 jours conformément à l'art. 35 du Règlement d'organisation.

M. XXX est proposé comme scrutateur et l'assemblée confirme sa nomination.

## 1. Comptes 2025

Mme XXX présente les comptes 2025 sans revenir sur les détails, les documents complets ayant été déposés publiquement 30 jours avant l'assemblée au bureau et sur internet.

Les points à relever sont les suivants :

- La vente du terrain des Epinettes à fin 2024 a permis de rembourser un emprunt bancaire de Fr. 600'000.- le 31 janvier 2025. Le budget prévoyait Fr. 16'500.- d'intérêts pour ce prêt. Au final, nous n'avons payé que Fr. 1'375.-.
- Le prêt à Camping Prêles SA est inchangé à Fr. 1'414'364.50. Les intérêts reçus, calculés selon les prescriptions fédérales, se montent à Fr. 27'106.80.
- Un premier acompte de Fr. 28'000.- a été versé pour l'installation des panneaux solaires à la Métairie.
- Le don du bois à l'Amicale du Stand pour l'organisation de leur charbonnière a coûté près de Fr. 3'000.- qui n'étaient pas budgétés.
- La provision pour l'impôt sur le gain immobilier de la vente des Epinettes de Fr. 128'000.- était insuffisante de Fr. 4'924.20.
- La quote-part à l'excédent de revenus du Syndicat de gestion forestière Mont Sujet se monte à Fr. 41'989.47.
- Les engagements financiers à long terme ont diminué de Fr. 688'000.-, soit les amortissements usuels (Fr. 88'000.-) et le remboursement d'un emprunt (Fr. 600'000.-).

Les revenus s'élèvent à Fr. 375'730.06 et les charges à Fr. 314'094.05. L'excédent de revenus s'élève donc à Fr. 61'636.01. Le total du bilan se monte à Fr. 6'619'121.05 dont Fr. 4'328'043.12 de capitaux propres.

Le Conseil de Bourgeoisie a pris connaissance de ces comptes le 16 mars dernier. Le réviseur a rendu son rapport succinct sans remarque spécifique le 12 mai. Ces deux organes recommandent à l'Assemblée d'approuver les comptes tels que présentés.

Aucune question n'étant posée, le président soumet ces comptes à la votation.

L'Assemblée approuve les comptes tels que présentés à l'unanimité par un lever de main.

## 2. Demande d'admission au droit de bourgeoisie

### a) Présentation du candidat

M. XXX donne un bref rappel de la procédure, à savoir :

- Le candidat dépose son dossier
- Le Conseil examine le dossier
- Le Conseil fait une proposition pour l'Assemblée, si la proposition est négative, le Conseil doit donner ses motifs au candidat
- L'Assemblée donne son préavis, si le préavis est négatif, l'Assemblée doit donner ses motifs au candidat
- L'Office cantonal de la population et des migrations rend la décision finale

M. XXX demande quelles conditions doivent remplir les candidats. Le Président lui en fait un résumé.

Une personne a déposé une demande d'admission au droit de bourgeoisie. Il s'agit de M. XXX, né le XXX, originaire de XXX.

Une présentation du candidat qui est né à Prêles, y a passé son enfance et y est revenu en 2013 est faite.

b) Proposition du Conseil

Le Conseil bourgeois a examiné la demande, s'est assuré que le dossier était complet, que les conditions étaient remplies et propose à l'Assemblée de donner un préavis favorable à ce candidat.

c) Décision de préavis

Un vote à bulletin secret est organisé.

M. XXX procède au dépouillement de l'urne et donne lecture des résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits au registre des électeurs	83
Nombre d'électeurs présents à l'assemblée	19
Nombre de bulletins de vote distribués	19
Nombre de bulletins de vote OUI	19
Nombre de bulletins de vote NON	0
Nombre de bulletins de vote blancs	0
Préavis	favorable

La candidature fait donc l'objet d'un préavis favorable et le dossier pourra ainsi être transmis à l'Office de la population et des migrations.

3. Informations du Conseil

Les chemins de la Fenasse et du Marais sont toujours sur la liste des travaux prévus cette année. Ils n'ont pas encore été faits car, dans un souci d'économie, ces travaux étaient conditionnés à la construction du nouvel hangar à copeaux de la Bourgeoisie d'Orvin. Malheureusement la délivrance du permis de ce dernier s'est faite plus attendre que prévu.

Un banc et une table-banc ont été installés sur la place de Sous Banbois. La végétalisation de la fontaine est encore attendue, de même que la pose d'un panneau explicatif. Répondant à une question, le Président explique qu'un coin de feu n'est pas prévu afin d'éviter des désagréments puisque cette place se trouve dans une zone d'habitation.

M. XXX informe que l'installation des panneaux solaires à la Métairie est terminée. Il s'agit de 80 panneaux de 455 W chacun pour une surface totale de 160 m<sup>2</sup> et une puissance de 36 kW, soit une production annuelle attendue de 36'000 kWh. Le coût total, subvention comprise, est de Fr. 37'800.-. L'électricité sera revendue à un prix préférentiel à M. XXX, mais à un prix suffisant pour amortir notre investissement.

M. XXX informe l'Assemblée que la première idée avait été d'équiper le bâtiment administratif. Mais au vu de la consommation électrique restreinte, l'investissement fait beaucoup plus de sens à la Métairie qui exploite un restaurant.

Cela doit encore être confirmé, mais la Bourgeoisie s'est annoncée pour organiser la projection en plein air du film Du Grand Val au Petit Val le 15 ou le 22 août. Ceci aurait lieu à la Charbonnière, à voir encore sous quelle forme exactement.

M. XXX prend la parole pour parler de l'estivage. Celui de l'année dernière s'est bien passé, malgré le faux bond au pâturage du village évoqué lors de la présentation des comptes. Il a pu jongler pour tout de même atteindre les pâquiers normaux afin que nous touchions les subventions entières. Le pâturage de la Métairie a quant à lui été chargé comme d'habitude. Pour cette année, un nouvel agriculteur du canton de Fribourg s'est annoncé pour remplacer celui du village qui ne met plus ses bêtes chez nous.

Le président relève que malgré des prix plus bas sur les pâturages de la Commune mixte de Plateau de Diesse, les agriculteurs jouent le jeu. Pour l'instant, il n'est pas question de revoir à la baisse nos tarifs. M. XXX estime que très peu de bêtes ont été perdues pour cette raison.

M. XXX souhaite remercier MM. XXX et XXX pour le remplacement du bovistop sur le chemin qui mène au Stand.

M. XXX demande s'il n'aurait pas été possible de choisir un bovistop avec des barres fixes et donc moins bruyant.

M. XXX lui répond que le nouveau bovistop est différent de celui d'avant et est tout de même moins bruyant. Il a surtout l'avantage d'être plus large. Il relève également qu'ils l'ont posé un peu au dessus du niveau de la route pour éviter qu'il ne se remplisse d'eau à chaque précipitation. Cela a aussi pour avantage de faire ralentir les véhicules.

#### 4. Divers et imprévus

Mme XXX demande s'il ne serait pas possible de regrouper les courriers par couple.

Mme XXX comprend bien l'idée de l'économie, mais le temps de trier et regrouper les envois coûterait certainement plus cher que les timbres. Elle va tout de même y réfléchir.

M. XXX, en l'absence du vice-président, souhaite remercier le président, les conseillers et la secrétaire-caissière qui grâce à leur travail et engagement font fonctionner la Bourgeoisie.

Le Président remercie par avance le Brass Band du Plateau qui va venir tout à l'heure jouer pendant l'apéritif. Il en profite pour rappeler que la Bourgeoisie montre son attachement à avoir une fanfare locale qui permet également la formation de jeunes en lui octroyant un soutien financier annuel.

La parole n'étant plus demandée, M. XXX invite les participants à se déplacer au Stand pour aller manger et clôt l'Assemblée à 10h50.

Au nom du Conseil de la Commune bourgeoise de Prêles  
Le président, La secrétaire,

XXX

XXX